

Article 24 – Accessions – Descentes

Une équipe rétrogradée quelle qu'en soit la raison, ne peut être remplacée au niveau identique par son équipe inférieure.

La rétrogradation d'une équipe réserve, conséquence de la rétrogradation d'une équipe première, prononcée à l'issue du championnat, ne classe pas ladite équipe réserve en dernière position de sa poule.

Toute descente ou rétrogradation administrative ne se substitue pas à une descente sportive.

Dans le cas où suite à une descente administrative une poule devient incomplète, ceci entraîne une montée supplémentaire de la division inférieure.

Précisions sur les montées et descentes

Dans le cas où une équipe ne peut pas monter, le maintien d'une équipe du niveau supérieur est privilégié.

Pour les descentes, le forfait général est toujours le dernier. Le dernier d'une poule descend systématiquement. Dans le cas où les poules sont composées d'un nombre différent d'équipes, les descentes seront jugées entre les équipes pénultièmes, antépénultièmes et précédentes.

Dans le cas d'un nombre impair de montées, les équipes ayant le même classement sont départagées par :

- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués).
- En cas de ratio identique, le ratio de la meilleure attaque (nombre de buts marqués / nombre de matchs joués).
- En cas de nouvelle égalité, le ratio de la meilleure différence de but sur tous les matchs joués.
- En cas de nouvelle égalité, le fair play.

Dans le cas d'un nombre impair de descentes, les équipes ayant le même rang à partir de la fin du classement sont départagées par :

- Le plus petit ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués).
- En cas de ratio identique, le ratio de la moins bonne attaque (nombre de buts marqués / nombre de matchs joués).
- En cas de nouvelle égalité, le ratio de la moins bonne différence de but sur tous les matchs joués.
- En cas de nouvelle égalité, le fair play.

Conformément aux Règlements Généraux de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, au cas où le premier ou le deuxième de D1 ne puisse pas monter en R3, c'est le 3ème qui accèdera à la R3 (mais pas au-delà du 3ème).

D1 - 12 équipes

Classement : selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

D2 - 24 équipes (2 poules de 12)

Classement : selon Art. 23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 4 montées, les 2 premiers de chaque poule.

- Pour 3 montées, le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 2 montées, le premier de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 8 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants, les 5 derniers de chaque poule.

D3 - 36 équipes (3 poules de 12)

Classement : selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 6 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 5 montées, le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes.
- Pour 4 montées le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 3 montées le premier de chaque poule

DESCENDANTS

- Pour 12 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 13 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.

D4 - 48 équipes (4 poules de 12)

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 8 montées les 2 premiers de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 6 descendants le dernier de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 7 descendants le dernier de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 8 descendants les 2 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants les 2 dernier de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 11 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 3 moins bons antépénultièmes.

D5 - X équipes

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 5 poules le premier de chaque poule et les trois meilleurs seconds.
- Pour 4 poules les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 3 poules les 2 premiers de chaque poule et les deux meilleurs troisième.

Montées et descentes seniors

D1	12	12	12	12	12	12
Montent en R3	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Descendent de R3	0	1	2	3	4	5
Montent de D2	4	3	3	2	2	2
Descendent en D2	-2	-2	-3	-3	-4	-5
TOTAL	12	12	12	12	12	12

D2	24	24	24	24	24	24
Montent en D1	-4	-3	-3	-2	-2	-2
Descendent de D1	2	2	3	3	4	5
Montent de D3	6	6	6	5	4	4
Descendent en D3	-4	-5	-6	-6	-6	-7
TOTAL	24	24	24	24	24	24

D3	36	36	36	36	36	36
Montent en D2	-6	-6	-6	-5	-4	-4
Descendent de D2	4	5	6	6	6	7
Montent de D4	8	8	8	8	8	8
Descendent en D4	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	36	36	36	36	36	36

D4	48	48	48	48	48	48
Montent en D3	-8	-8	-8	-8	-8	-8
Descendent de D3	6	7	8	9	10	11
Montent de D5	8	8	8	8	8	8
Descendent en D5	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	48	48	48	48	48	48

D5	X	X	X	X	X	X
Montent en D4	8	8	8	8	8	8
Descendent de D4	6	7	8	9	10	11
TOTAL	X	X	X	X	X	X

Tous les cas non prévus par ce tableau seront décidés en début de championnat par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission Sportive du District.